



Extrait du UJFP

<http://ujfp.org/spip.php?article5729>

À Metz, procès TEVA en appel contre le président de BDS 57 - préparation de la mobilisation

- L'UJFP en action - Appels et manifestations -



Date de mise en ligne : vendredi 7 juillet 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Par Richard Srogosz. Le 2 février dernier s'est déroulé à Metz le procès en première instance sur plainte de la multinationale israélienne TEVA (génériques pharmaceutiques) contre le président du collectif BDS 57, poursuivi pour provocation à la discrimination. Les associations France-Israël et Avocats sans frontière s'étaient au dernier moment constituées partie civile. Les juges décidèrent la prescription, ce qui constituait pour nous et pour toute la campagne BDS France une issue idéale. Le parquet a cependant fait appel du jugement, suivi immédiatement des trois plaignants et un nouveau procès aura donc lieu.

LE JEUDI 5 OCTOBRE PROCHAIN à 14 H 00 AU TRIBUNAL DE METZ

Nous préparons une nouvelle mobilisation dans les mêmes conditions que la précédente puisque c'est le même procès qui va se dérouler devant une nouvelle cour, avec la probabilité que la prescription ne soit pas confirmée. Vous avez été nombreux à participer l'hiver dernier à cette mobilisation exceptionnelle et mes camarades et moi-même sommes infiniment reconnaissants. Ce fut incontestablement une réussite couronnée par un premier verdict inespéré et une incontestable première victoire de notre avocate.

Malheureusement nos adversaires, et au premier chef le Parquet, s'acharnent et nous allons devoir à nouveau mettre en place le même scénario, dans l'espoir d'une décision de justice en notre faveur...

D'ORES ET DÉJÀ, NOUS FAISONS APPEL A VOTRE SOLIDARITÉ, DONT LE VOLET FINANCIER EST LE PLUS URGENT POUR NOUS, SACHANT QUE LES FRAIS DE JUSTICE RESTENT TRÈS ÉLEVÉS...

Nous entrerons dans le vif de la mobilisation en soutien à l'inculpé dès les premiers jours de la rentrée de septembre, mais nous vous rappelons dès maintenant la diffusion de la pétition mise à jour et qui vise les 3000 signatures pour le moment, ainsi que le recours possible au soutien financier électronique ouvert jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

Voici un rappel des sites utiles en lien sur Internet :

La pétition : <http://relaxepourrichard.wesign.it/fr>

Le soutien financier :

<https://www.helloasso.com/associations/collectif-bds-57/collectes/soutien-financier-a-richard-et-au-collectif-bds57>

Toute initiative sera la bienvenue à l'approche du procès : communiqués, dons, présence devant le tribunal sous réserve d'une autorisation préfectorale. Ce sera à nous de ne pas laisser l'initiative à nos adversaires sionistes, soucieux de venger un premier verdict humiliant. Le combat sera en justice, mais aussi dans la rue, pour la liberté d'expression et le droit au boycott.

On ne lâche rien et par avance, un grand merci pour votre solidarité. N'hésitez pas à diffuser largement cette information.

Richard Srogosz.